

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2243

22 août 2014

SOMMAIRE

Agorà SA	107645	Involvex S.A.	107623
Baden Invest 1 S.A.	107626	Involvex S.A.	107622
Baganza Investments S.A.	107625	Invoxis S.à r.l.	107624
Balfin Services S.à r.l.	107625	Jadeite S.A.	107621
BorgWarner Europe Holding S.à r.l.	107630	JD Tax & Services S.à r.l.	107622
Corazon Finance S.à r.l.	107640	Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company	107659
Enthopar S.à r.l.	107618	K Alpha S.A.	107621
EPCap Ré S.A.	107626	KeraTap S.A.	107622
Evergreen SICAV-FIS	107626	Kidzania International	107622
Evia Operations S.à. r.l.	107618	K & K Solutions	107621
Flusterinvest S.A.	107618	Kuznetski Capital S.A.	107639
FR Solar Luxco	107619	L'Envol S.à r.l. (unipersonnelle)	107621
Golden Gate S.A.	107624	Lux 23 Starlight GBP S.à r.l.	107623
Golding Infrastructure SICAV-FIS VII ...	107620	Lydie Holding S.A.	107655
Greiveldinger Exploitation	107619	M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l. ..	107660
HayFin Topaz S.à r.l.	107619	Middle East Finance S.A., SPF	107628
Hermes Investment Fund	107620	Nexims Group	107656
HSBC International Select Fund	107625	PayCash Europe S.A.	107627
I2F S.A.	107620	Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.	107662
Immobilien Europa Direkt Property Co 2 S.à r.l.	107624	Vulca'Lux S.à r.l.	107623
Invenergy Clean Power Mexico S.à r.l. ..	107625		

Enthopar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.078.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.866.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enthopar SARL

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2014084530/11.

(140100475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Flusterinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.974.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de FLUSTERINVEST S.A., tenue le 13 juin 2014

Il a été décidé ce qui suit:

- de renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats des Administrateurs en fonction, qui arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020;
- de nommer PREMIER TAX, société anonyme, RCS Luxembourg B 147687, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 59 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme nouveau Commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de Fidalphi S.A., Commissaire aux Comptes en fonction démissionnaire; son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014083738/18.

(140099278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Evia Operations S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.405.

Extract of resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held on June 6, 2014

1. The resignation of Gregory Andre as Manager of the Company is accepted with effective date as of today.
2. Patrick Van Nimmen, bom on 22 April 1960 and living 595, rue Neudorf, L-2220 Luxembourg, is appointed, for an unlimited period, as Manager of the Company, as from today

Certified true

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 juin 2014

1. La démission de Monsieur Grégory Andre de son mandat de Gérant est acceptée avec date d'effet à ce jour.
2. Patrick Van Nimmen, né le 22 avril 1960 et domicilié 595, rue Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommé Gérant de la Société, pour une période indéterminée, à compter de ce jour.

Certifiée sincère et conforme

Signature

Manager

Référence de publication: 2014083705/20.

(140098836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Greiveldinger Exploitation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 20A, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.692.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014084597/10.

(140099836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

HayFin Topaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.585.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Rolf Caspers, avec effet au 13 juin 2014.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014083818/14.

(140099219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

FR Solar Luxco, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.974.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 juin 2014.

En date du 6 juin 2014 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Anastasia Deulina, en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet rétroactif au 29 mai 2014.

- de nommer Rosario Corcione, Vice Président, né le 27 mars 1976 à Napoli em Italie, demeurant professionnellement au 25, Victoria Street, 7th floor, GB SW1H OEX Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 29 mai 2014.

Le Conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Daren Schneider
- Francesco Giuliani
- Rosario Corcione

Gérant de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014083740/25.

(140099243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

I2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 122.529.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014084669/11.

(140100081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Golding Infrastructure SICAV-FIS VII, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.655.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 9. April 2014

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer Pricewater-houseCoopers Société coopérative mit Sitz in L-1014 Luxembourg zum réviser d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2014 endet.

Das Mandat des réviser d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Luxemburg, den 13. Juni 2014.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014083765/16.

(140098774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Hermes Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 113.228.

Extract of the circular resolutions of the Board of Directors of the Company dated as of 14 June 2014:

IT IS NOTED that Mr Joachim Kuske resigned from the Board of Directors of the Company with effect as from 14 June 2014.

IT IS THEREFORE RESOLVED to co-opt, subject to such co-optation being approved by the CSSF, Mr Ralf Funk, residing professionally at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg as new Director of the Company with immediate effect in replacement of Mr Joachim Kuske until the next meeting of shareholders of the Company.

Certified true-extract

Enrico Mela / Ralf Funk

Directors

French translation - Traduction en français

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 14 juin 2014:

IL EST NOTE que M. Joachim Kuske a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 14 juin 2014.

IL EST AINSI DÉCIDÉ de coopter, sous condition de validation d'une telle cooptation par la CSSF, M. Ralf Funk, avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat en remplacement de M. Joachim Kuske jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société

Extrait certifié conforme

Enrico Mela / Ralf Funk

Administrateurs

Référence de publication: 2014083819/27.

(140099653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

K & K Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 188, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 55.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084691/9.

(140100595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

L'Envol S.à r.l. (unipersonnelle), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 9, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 102.606.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance
Signature

Référence de publication: 2014084717/11.

(140100702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Jadeite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 153.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME
Michel Jadot / Freddy Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014084681/12.

(140099983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

K Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.968.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société du 12 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 juin 2014 que:

1. Les mandats des administrateurs ont été renouvelés comme suit:

- Gérard Becquer, administrateur DH, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Cédric Stebel, administrateur DH, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- Graeme Stening, administrateur DH, avec adresse professionnelle au 45 Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni.

Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014.

2. Le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 13 juin 2014.

Pour la Société
Cédric Stébel

Référence de publication: 2014084692/22.

(140100166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

JD Tax & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9535 Wiltz, 27, rue Knupp.
R.C.S. Luxembourg B 145.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014084686/10.

(140100318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Involvex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 142.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014084661/10.

(140099954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Kidzania International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 125.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 160.567.

Il est à noter que l'associé unique de la Société, nommément Kidzania, S.A. de C.V. a changé sa forme juridique en une «sociedad anónima promotora de inversión de capital variable» et est désormais Kidzania, S.A.P.I. de C.V.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est Kidzania, S.A.P.I. de C.V.

Le 17 juin 2013.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014084698/14.

(140100320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

KeraTap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, Zone Industrielle in den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 139.600.

Aus der Ordentlichen Generalversammlung vom 16.Juni 2014 gehen folgende Beschlüsse hervor:

01 Alle Teilhaber waren anwesend.

02 Erneuerung der Mandate Verwaltungsrates: folgende Mandate werden erneuert:

- Frau MONTENS Carine, wohnhaft in Oudler 76a B-4791 BURG-REULAND Mitglied des Verwaltungsrates und delegierte des Verwaltungsrates;

- Frau DE NEEF Josefina Karoline, wohnhaft zu L-9911 TROISVIERGES, Zone Industrielle in den Allern 10, Mitglied des Verwaltungsrates;

- Frau WEIS Michaela, wohnhaft zu D-50827 KÖLN, Erlenweg 11A, Mitglied des Verwaltungsrates.

Die Mandate erlöschen am Ende der ordentlichen Generalversammlung die über das Jahr 2019 befindet

03 zum neuen Rechnungskommissar wird Herr HEINEN Dirk wohnhaft zu Rodter Strasse 58 F, B-4780 ST VITH ernannt.

Die Mandate erlöschen am Ende der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2019 befindet.

Frau MONTENS Carine
Delegiertes Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2014084709/20.

(140100245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Vulca'Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 134.149.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales le 03 mars 2014 que le propriétaire unique du capital de la société est comme suit:

VAGLIO LUX S.A.,

55, Op der Hobuch

L-5832 FENTANGE

R.C.S Luxembourg : B-73.352 100 parts

Total 100 parts

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2014085075/17.

(140100443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Involvex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 142.420.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 juin 2014 à 8.30 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Joseph WINANDY, Président, de Monsieur Koen LOZIE et de JALYNE S.A. dont le siège social est situé 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg RCS B 158952 (représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg)

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de MAZARS Luxembourg, Cabinet de révision agréé 10A, rue Henri M. Schnadt L - 2530 Luxembourg, Réviseur d'entreprises Agréé.

- Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises Agréé viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014084660/18.

(140099953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Lux 23 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.714.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 10 juin 2014 que la société Starwood Capital Operations, LLC dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt six GBP) chacune à la société SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 186 115.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-10 Lux master Co S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2014084734/19.

(140100232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Immobilien Europa Direkt Property Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 181.179.

—
EXTRAIT

Au 28 mai 2014 Mr Gary Janaway a donné sa démission en tant que gérant de la société Immobilien Europa Direkt Property Co 2 S.à r.l..

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Finbarr Browne / Paul Farmer

Authorised Signatory / Authorised Signatory

Référence de publication: 2014083838/13.

(140098905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Invoxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.778.

Conformément à la convention de cession de parts sociales, la société Atom Lux Invest S.A. cède l'intégralité de sa participation dans la société Invoxis S.à r.l. (10.500 parts sociales de catégorie A) en faveur de Monsieur Pierre Feligioni, né le 19 mars 1973 à Nice (France) et demeurant au 30C avenue du Gui, B-1180 Uccle.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014083864/13.

(140099427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Golden Gate S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.143.

—
Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'administration tenu au siège social en date du 27 mai 2014.

Présents Monsieur Guido Banholzer

Monsieur Eduardo Varela

Monsieur Heiko Schröder

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de M. Guido Banholzer qui constate que la totalité des administrateurs étant présente, le Conseil d'administration peut valablement délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour

1. Changement d'adresse des administrateurs en charge
2. Divers

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Le Conseil d'administration décide d'élire son domicile professionnel au 138 Stampfenbachstrasse, 8006 Zurich et de donner pouvoir à tout administrateur de la société de faire enregistrer ce changement de domicile au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 14.15 heures.

Guido Banholzer / Eduardo Varela / Heiko Schröder

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014083791/24.

(140098955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Baganza Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 152.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084385/9.

(140100017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Balfin Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 420.198.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 179.197.

Les comptes annuels pour la période du 15 juillet (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014084386/11.

(140100173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

HSBC International Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 84.174.

EXTRAIT

Les administrateurs de HSBC International Select Fund ont noté la démission de Monsieur Didier Deleage (demeurant en France, 4 Place de la Pyramide, La Défense 9, 92 800 Puteaux) comme Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 30 mai 2014.

Pour HSBC International Select Fund

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014083833/14.

(140098942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Invenergy Clean Power Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 230.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.686.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 mai 2014

1. Monsieur Steven David Ryder a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Richard Lee Rickenbaugh, administrateur de sociétés, né au Missouri (Etats-Unis d'Amérique), le 15 octobre 1963, demeurant professionnellement à 1, South Wacker Drive, Suite 1900, Chicago, IL 60606 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
3. Madame Nancy Anne Cash, administrateur de sociétés, née dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 4 janvier 1962, demeurant professionnellement à 1, South Wacker Drive, Suite 1900, Chicago, IL 60606 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Invenergy Clean Power Mexico S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014083842/20.

(140099365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Evergreen SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.398.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 10. April 2014

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer Pricewater-houseCoopers Société coopérative mit Sitz in L-1014 Luxembourg zum réviseur d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2014 endet.

Das Mandat des réviseur d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Luxembourg, den 13. Juni 2014.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014083676/15.

(140098776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

EPCap Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 108.884.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2014

Quatrième résolution: Nominations statutaires

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste d'administrateur la société DEMOSTEN (n° RCS Nantes, France: 498 609 791 et dont l'adresse du siège est au 4, rue Racine, 44000 Nantes, France) représentée par Monsieur Charles-Ernest ARMAND (dont l'adresse professionnelle est au 61, rue Galilée, 75008 Paris, France) pour un mandat d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

La société DEMOSTEN remplace Monsieur Paul de BRANCION en tant que administrateur de la société EPCap Ré S.A.

Référence de publication: 2014083689/15.

(140099367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Baden Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.829.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2014:

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Didier FRANK, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 3, rue du Parc, F-67205 Oberhausbergen.
- Monsieur Didier DETEMPLE, gérant de sociétés, demeurant au 9, rue Charles de Gaulle, F-57950 Montigny-lès-Metz.
- Monsieur Jean-Paul LEVY, avocat, demeurant au 29, rue Gambetta, F-57400 Sarrebourg.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Luc HANSEN licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président
- Monsieur Gerdy ROOSE, ingénieur commercial et maître en gestion fiscale, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.
Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014084399/24.

(140100442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

PayCash Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 167.594.

IM JAHRE ZWEITAUSENDVIERZEHN,
AM DREIZIGSTEN MAI.

Vor Uns der unterzeichnenden Notarin Cosita DELVAUX, mit Amtswohnsitz in Redange-sur-Attert (Großherzogtum Luxemburg),

Sind die Aktionäre der „PayCash Europe S.A.“, eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 9, Avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B167594, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Aktiengesellschaft wurde gegründet durch Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Belvaux, am 15. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1065 vom 26. April 2012 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal geändert am 31. März 2014 durch Urkunde des Notars Martine Schaeffer, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, noch mit im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung hatte Me Franz Fayot, maître en droit, mit beruflichem Sitz in Luxemburg.

Herr Frédéric Moreau, maître en droit, wurde zum Schriftführer und Stimmzähler, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, bestimmt.

Der Vorsitzende erklärte und bat die Notarin, Folgendes aufzunehmen:

1. Die vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf der von dem Bevollmächtigten, der Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler und dem unterzeichnenden Notar unterschriebenen Anwesenheitsliste wiedergegeben. Diese Liste wird dieser Urkunde beigefügt und mit ihr eingereicht.

Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass alle hundertfünfzehntausend (115.000) von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien vertreten sind und alle Aktionäre erklärten, dass sie vorab Kenntnis vom Inhalt der Tagesordnung erhalten haben, so dass die Versammlung wirksam besteht und über alle Punkte der Tagesordnung wirksam beschliessen kann.

2. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zweitausend Euro (EUR 2.000) auf einhundertsiebzehntausend Euro (EUR 117.000) und Ausgabe von zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) zu einem Ausgabepreis von insgesamt einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000), wovon zweitausend Euro (EUR 2.000) in das Kapital und die Restsumme in Höhe von einhundertachtzehntausend Euro (EUR 118.000) in die freie Kapitalreserve eingebracht werden; Zeichnung der neu auszugebenden zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) durch PayCash Labs AG, Aktionärin der Gesellschaft, zu einem Ausgabepreis von insgesamt einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000) und Zahlung des vollen Ausgabepreises in bar, wovon ein Betrag in Höhe von zweitausend Euro (EUR 2.000) ins Kapital und der verbleibende Betrag in Höhe von einhundertachtzehntausend Euro (EUR 118.000) in die freie Kapitalreserve der Gesellschaft eingebracht werden; entsprechende Abänderung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft.

Im Anschluss wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Es wird beschliessen, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zweitausend Euro (EUR 2.000) auf einhundertsiebzehntausend Euro (EUR 117.000) zu erhöhen und zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) zu einem Ausgabepreis von insgesamt einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000) auszugeben.

Nachdem die Versammlung davon Kenntnis genommen hat, dass die anderen bestehenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien verzichtet haben, erklärt sie die andere bestehende Aktionärin, die Gesellschaft PayCash Labs AG, eine nach schweizerischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in CH-8700 Küsnacht, c/o Jan Reinhart, Underrietstrasse 3, eingetragen im Handelsregister von Zürich unter der Nummer CH-020.3.036.281-3, zur Zeichnung der zweitausend (2.000) neuen Aktien zu zulassen.

Zeichnung - Zahlung

Sodann erklärt PayCash Labs AG, vertreten wie in der Anwesenheitsliste angegeben, die zweitausend (2.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), zu einem Ausgabepreis von insgesamt einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000) zu zeichnen und voll einzuzahlen.

Ein entsprechender Nachweis der Barzahlungen in Höhe von insgesamt einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000.-) wurde der unterzeichneten Notarin vorgelegt. Es wurde beschliessen, einen Betrag in Höhe von zweitausend Euro (EUR 2.000.-) ins Kapital und den verbleibenden Betrag in Höhe von einhundertachtzehntausend Euro (EUR 118.000) in die freie Kapitalreserve der Gesellschaft einzubringen.

Zweiter Beschluss

Es wird beschliessen, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„ **Art. 5. Kapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundert­sieb­zehntausend Euro (EUR 117.000.-) und ist eingeteilt in einhundert­sieb­zehntausend (117.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-).

Das Gesellschaftskapital ist vollständig gezeichnet und eingezahlt

Kosten

Die Höhe der Kosten, Aufwendungen, Gehälter oder Gebühren, die der Gesellschaft in irgendeiner Form in Verbindung mit der Kapitalerhöhung entstehen oder belastet werden, werden veranschlagt auf rund EUR 1.500.-.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder des Büros der außerordentlichen Generalversammlung, der amtierenden Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnorten bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns Notarin die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. FAYOT, F. MOREAU, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 04 juin 2014. Relation: RED/2014/1234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 25. Juni 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014089507/75.

(140105821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Middle East Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 11.396.

In the year two thousand fourteen,

on the twelfth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "MIDDLE EAST FINANCE S.A., SPF", a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 25 October 1973, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 214 of 04 December 1973, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-11396 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 26 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 358 of 23 February 2011.

The Extraordinary General Meeting is declared open with Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, residing professionally at 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Fadhila MAHMOUDI, employee, residing professionally at 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, residing professionally at 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- Amendment of article eight (8) of the articles of association concerning the annual general meeting, to read as follows:

" **Art. 8.** The annual general meeting is held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last business day of the month of June of each year at 11.30 a.m.."

II.- The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their representatives and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed share capital are present or represented at the meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting of shareholders adopts unanimously the following sole resolution:

Sole resolution:

The Extraordinary General Meeting of shareholders RESOLVES to amend article EIGHT (8) of the articles of association concerning the annual general meeting, to read as follows:

Art. 8. "The annual general meeting is held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last business day of the month of June of each year at 11.30. a.m.."

There being no further business, the meeting is thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le douze juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «MIDDLE EAST FINANCE S.A., SPF», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte notarié reçu en date du 25 octobre 1973, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 04 décembre 1973, numéro 214, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-11396 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 358 du 23 février 2011.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Fadhila MAHMOUDI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article huit (8) des statuts concernant l'assemblée générale annuelle comme suit:

Art. 8. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à onze heures trente.»

II. Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Il résulte ainsi de la liste de présence que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'aucune convocation n'était nécessaire.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la seule résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article HUIT (8) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à onze heures trente.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, F. MAHMOUDI, A. HIENTGEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juin 2014. Relation: EAC/2014/8346. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014089456/105.

(140105608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

BorgWarner Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.434.

—
RECTIFICATIF DU 04/06/2014 (L140092375)

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of May.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BW Holding Ltd., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered with the Registrar of Companies at the Bermuda companies registry, under number 31443,

here represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given on April 14, 2014.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "BorgWarner Europe Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its shareholders (direct or indirect), subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers (with at least one of them having his/her professional address in Grand Duchy of Luxembourg) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one class A manager is present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, all class A managers present or represented vote in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers, at least one of whom shall have his/her professional address in Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

1.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twentyfive (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

BW Holding Ltd., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each. BW Holding Ltd. will pay to the Company the subscription price in respect of the new shares by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Markus Turke, born in Giessen, Germany on 13 May 1967, and is based at BorgWarner Europe Holding S.à r.l., 5, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Thomas McGill, born in Illinois, United States of America on 24 September 1966, and is based at BorgWarner Inc., World Headquarters, 3850 Hamlin Road, Auburn Hills, Michigan, United States of America, 48326.

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

- Charles Polzin, born in Oakland, Michigan, United States of America on 9 June 1954, and is based at BorgWarner Europe GmbH, Augustaanlage 54-56, D-68165 Mannheim, Germany.

3. The registered office of the Company is located at 5, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BW Holding Ltd., une société constituée selon les lois des Bermudes, dont le siège social se situe à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, les Bermudes, immatriculée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 31443,

représentée par Peggy Simon, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée en date du 14 avril 2014.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «BorgWarner Europe Holding S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses associés (directs ou indirects), filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (dont l'un au moins à son adresse professionnelle située au Grand-Duché de Luxembourg) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes catégories, c'est-à-dire un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, à la condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, au moins un (1) gérant de catégorie A soit présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sous réserve que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, tous les gérants de catégorie A présents ou représentés aient voté en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants dont l'un au moins à son adresse professionnelle située au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants ou à tout gérant doit être considérée, selon le cas, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, selon le cas, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et de ses associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

4.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices suffisants et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

BW Holding Ltd., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

BW Holding Ltd. libère le prix de souscription relatif aux parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire à la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, et la preuve dudit montant a été apportée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Markus Turke, né à Giessen, Allemagne le 13 mai 1967 basé à BorgWarner Europe Holding S.à r.l., 5 Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Thomas McGill, né dans l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 24 septembre 1966 basé à BorgWarner Inc., siège social mondial, 3850 Hamlin Road, Auburn Hills, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, 48326.

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Charles Polzin, né à Oakland, Michigan, Etats-Unis d'Amérique le 9 Juin 1954 basé à BorgWarner Europe GmbH, Augustaanlage 54-56, D-68165 Mannheim, Allemagne.

3. Le siège social de la Société est établi au 5 Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 juin 2014. Relation: ECH/2014/1039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 juin 2014.

Référence de publication: 2014088999/509.

(140105666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Kuznetski Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.041.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084707/9.

(140100105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Corazon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 187.982.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixteenth of June,
Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary in Luxembourg, the Undersigned.

THERE APPEARED

Mr Pierre GOFFINET, private employee, born on 15 September 1971 in Bastogne (Belgium) professionally residing at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

represented by Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 11 June 2014,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 15 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

In addition, the Company may perform all operations relating directly or indirectly to the acquisition of trademarks, patents, designs and models, or other intangible property, and the administration, management, development and control of these patents, trademarks, designs and models or other intangible property within the meaning of the Law of 22 May 2009 on Intellectual Property.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company’s subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company’s best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “CORAZON FINANCE S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each; all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

A manager may grant to any another manager, a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any manager can participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting hear another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole shareholder or, in case the company has more than one shareholder, by the shareholders acting under their joint signatures.

Art. 13. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any two Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, in accordance with the terms prescribed by the Law.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Subscription - Payment

Mr Pierre GOFFINET, represented as stated hereabove, declares to have the one hundred twenty-five (125) shares subscribed and paid fully up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2014.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

- 1) The Sole Shareholder decides to appoint the following persons as managers for an undetermined period of time:
 - Mr Pierre GOFFINET, prenamed.
- 3) The address of the corporation is set at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize juin,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, né le 15 septembre 1971 à Bastogne (Belgique) demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

représentée par Sara LECOMTE, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 11 juin 2014,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

En outre, la Société peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de marques, brevets, dessins et modèles, ou tout autre bien incorporel et, l'administration, la gestion, le développement et le contrôle de ces brevets, marques, dessins et modèles, ou autres biens incorporels au sens de la Loi du 22 mai 2009 sur la Propriété Intellectuelle La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «CORAZON FINANCE S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Un gérant pourra délivrer à tout autre gérant, une procuration aux fins de le représenter à tout Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chacun des gérants peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique (conference-call), vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion d'être en mesure d'entendre les autres participants. La participation à une réunion, par ces moyens, est équivalente à une participation en personne à cette réunion.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions prescrites par la Loi.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Souscription - Libération

Monsieur Pierre GOFFINET, représenté comme dit-est, a déclaré souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales et les libérer intégralement par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société; ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Décision de l'associé unique

- 1) L'associé unique décide de nommer au poste de gérant pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Pierre GOFFINET, prénommé.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci assigné le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 juin 2014. Relation: LAC/2014/28273. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014089107/302.

(140105481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Agorà SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 187.991.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of May,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Stichting Maartplaz, a foundation (stichting), organized under the laws of the Netherlands, having its registered office in Schiphol Boulevard 231, 1118 BH Schiphol, the Netherlands, registered with the trade register of Amsterdam, under number 41106034

represented by Mrs Kaliroi Thouas, private employee, residing professionally at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, 4th floor, by virtue of power of attorney given on May 22nd, 2014.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to incorporate by the present deed a public limited liability company (société anonyme) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (société anonyme) (the “Company”) qualifying as a securitization company (société de titrisation), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 22 March 2004 relating to securitization, as amended (the “Securitization Law”), the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “1915 Law”) as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “Agorà SA”.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (the “General Meeting”) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Director (as defined below) or, in case of plurality of Directors (as defined below), of the Board of Directors (as defined below).

3.4 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such decision and declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by any of the Sole Director or the Board of Directors, the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) or, in the case of plurality of shareholders (the “Shareholders”) the General Meeting, which will be deemed to be best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The corporate objects of the Company are to enter into and perform any kind of securitization transactions to the largest extent permitted by the Securitization Law or any activity ancillary or related thereto through the acquisition or assumption of any kind of risk relating to any kind of asset permitted under the Securitization Law (the “Underlying Assets”) by the means of a true sale, a synthetic transfer via the use of derivatives or otherwise.

4.2 The Company may issue any type of securities permitted under the Securitization Law, whose value or return depend on or are linked to the performance of the Underlying Assets.

4.3 Within the limits of the Securitization Law the Company may enter into any agreement or instrument including, without limitation, any derivative instruments for the purpose of facilitating the securitization of the Underlying Assets or with respect to the hedging of the position of the Company against any risks arising in connection with the securitization of the Underlying Assets. The Company may issue, sign, approve or ratify any document or instrument and may do and allow all things and acts, which are necessary to realize the securitization of the Underlying Assets.

4.4 The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors is entitled to create one or more independent compartments within the meaning of the Securitization Law, to which the Company may allocate a certain part or all of the Underlying Assets.

4.5 Within the limits of the Securitization Law and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, the Company may borrow in any form, enter into any type of loan agreement and issue any type of securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowing and/or issue of securities within the limits of the Securitization Law to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company provided such lending or such borrowing relates directly or indirectly to securitization transactions.

4.6 Within the limits of the Securitization Law the Company may grant any kind of security interests or guarantees over the Underlying Assets in order to secure its obligations in connection with their securitization or for the benefit of the investors or, as the case may be, any person representing the investors. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of the Underlying Assets unless permitted by the Securitization Law.

4.7 Within the limits of the Securitization Law and provided the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may (i) acquire, hold and dispose in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations rights and interests in, and obligations, of Luxembourg and/or foreign companies or other entities active in any sector, (ii) acquire or assume risks by the means of granting loans, guarantees, securities or other funding to Luxembourg and/or foreign entities, (iii) acquire by purchase, subscription, or in any other manner, as well as transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes, units and other securities or financial instruments of any kind and (iv) acquire, own, administer and manage a portfolio of assets in accordance with the relevant issue documentation or contracts relating thereto.

4.8 The Company may perform all technical, financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or necessary or useful to facilitate the development or accomplishment of its corporate objects to the largest extent permitted by the Securitization Law.

4.9 The Company may not issue securities on a continuous basis within the meaning of the Securitization Law.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “Shares”).

Art. 7. Shares.

7.1 Each of the Shares is entitled to one vote. All Shares shall have equal rights.

7.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

7.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by the 1915 Law, purchase its own Shares.

7.4 The share capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company may be managed by one director (the “Sole Director”), whether shareholder or not, as long as it has a Sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether shareholders or not (the “Board of Directors”, each member individually, a “Director” and collectively, the “Directors”). The Directors or the Sole Director, as applicable, are appointed for a period not exceeding six (6) years by the General Meeting or, as the case may be, by the Sole Shareholder, which may at any time remove them.

8.2 In the event of one or more vacancies in the Board of Directors because of death, retirement, incapacity or otherwise leading to the Board of Directors being composed of only two members, the remaining Directors may elect a successor, by a majority vote, to fill such vacancy in accordance with the provisions of the 1915 Law. This election shall then be ratified by the next General Meeting or a replacement Director shall be elected by the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder. Save if there remain at least three (3) Directors after the cessation of their office, the resigning Directors shall hold their office until their successor is elected, in which case they shall be entitled to convene a meeting of the Board of Directors after a period of one (1) week in order to fill the vacancy in accordance with the provisions of the 1915 Law.

8.3 The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the General Meeting or, as applicable, the Sole Shareholder.

Art. 9. Meeting of the board of directors.

9.1 The Board of Directors shall elect from among its members a chairman (the “Chairman”), and may elect a vice-chairman from among its members (the “Vice-Chairman”).

9.2 The Board of Directors shall be convened in writing, including by electronic mail, by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires, with a prior notice of 24 hours. It must be convened by the Chairman each time any two Directors so request in writing, including by electronic mail. On failure by the Chairman to give effect to such written request 24 hours after receipt thereof, the two requesting Directors may convene the meeting of the Board of Directors with the same prior convening notice. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities, which shall be reflected in the minutes of the meeting of the Board of Directors. In case of emergency, a meeting of the Board of Directors may be held without prior notice, provided that the reasons for such emergency are discussed during the meeting and reflected in the minutes of such meeting.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, letter or electronic mail to which an electronic signature is affixed which is valid under Luxembourg law, another Director as his or her proxy.

9.4 Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present or represented. A Director may represent several Directors at a meeting, being provided however that the Board of Directors may only deliberate or act validly if at least two (2) of its members are present either in person or by videoconference or telephone. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

9.5 Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or represented or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting and, for the avoidance of doubt, in Luxembourg, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call or videoconference, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

9.6 Written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication. The resolutions taken by way of written resolution shall be dated as of the date of the latest signature of a Director.

9.7 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the Directors attending, or by the Chairman or, in his absence, the Vice-Chairman, if one has been appointed. Extracts shall be certified by the Chairman or any Director or by any person, to which this power has been granted, for a duration to be determined, during a meeting of the Board of Directors. The proxies will remain attached to the minutes.

9.8 In case of a Sole Director, the resolutions of the Sole Director shall be documented in writing.

Art. 10. Powers.

10.1 The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company, including the power to transfer, assign or dispose of the Underlying Assets of the Company in accordance with the Securitization Law. All powers not expressly reserved by the 1915 Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors.

10.2 The Company will be bound in any circumstances by the signature of its Sole Director or, in case of plurality of Directors, by (i) the joint signatures of two Directors or (ii) by the sole signature of any of the persons in charge of the daily management of the Company pursuant to article 11.1 or 11.2 below, as far as the daily management is concerned.

10.3 Special decisions may also be taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to article 11.2 below. Even if such delegation of powers or proxy has been granted, the Company may still be bound in the conditions under article 10.2 (i) above.

10.4 Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Sole Director or by the Board of Directors, represented by its Chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 11. Delegations.

11.1 The Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

11.2 The Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors may also commit the management of a special branch of the Company to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Title IV. - Supervision

Art. 12. Approved independent auditor(s). The Sole Director, or as the case may be, the Board of Directors shall appoint in accordance with the Securitization Law one or more approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) to supervise the operations of the Company. The Sole Director, or as the case may be, the Board of Directors shall determine the number, duration of appointment and remuneration of the approved independent auditor(s).

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1 In case there is only a Sole Shareholder, the Sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the General Meeting under Section IV § 5 of the 1915 Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In case there is a Sole Shareholder and where the term Sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the General Meeting used in the Articles is to be construed as a reference to the Sole Shareholder.

13.2 The General Meeting shall be presided by (i) the Chairman or, as the case may be, the Sole Director or (ii) in his absence by the Vice-Chairman in case a Vice-Chairman has been elected by the Board of Directors or (iii) if no Chairman, Vice-Chairman or Sole Director is available, by any pro tempore chairman elected by the General Meeting in the condition for the adoption of ordinary resolutions.

13.3 In case there is more than one shareholder, resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting.

13.4 If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.5 General Meetings shall be held in Luxembourg. Any shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him/her at a General Meeting and to vote in his/her name and stead.

13.6 Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or videoconference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.7 Except as otherwise provided by the 1915 Law or the Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.8 Subject to the terms and conditions provided by the 1915 Law, the Articles may be amended by a resolution of the General Meeting adopted with a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed by a majority of two third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at the meeting. In both cases, abstention and nil votes will not be taken into account.

13.9 The annual General Meeting will be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice on the last business day of March of each year at 10.30 am CET.

13.10 The minutes of each General Meeting shall be signed by the person who chaired the meeting in accordance with article 13.2 above. Copies or extracts of the minutes may be signed or certified in accordance with article 10. above.

Title VI. - financial year - Allocation of profits

Art. 14. Financial year. The financial year of the Company starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

15.2 The balance is at the disposal of the General Meeting.

15.3 The Sole Director, or as the case may be, the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the 1915 Law.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting, which will specify their powers and determine their remuneration.

Title VIII. - Specific provisions

Art. 17. Limited recourse, Non-petition, Subordination.

17.1 The rights of the creditors and investors of the Company are limited in recourse to the Underlying Assets.

17.2 The rights of the creditors and investors of a specific compartment of the Company are limited in recourse to the Underlying Assets allocated to that specific compartment and the creditors and investors do not have access to Underlying Assets allocated to another compartment of the Company.

17.3 The creditors and investors of the Company or, as the case may be, of a specific compartment of the Company agree, accept and acknowledge that if the Underlying Assets of the Company or the Underlying Assets allocated to a specific compartment have been realized, they are not entitled to take any further steps against the Company or the compartment to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished.

17.4 Unless otherwise stipulated in writing, the creditors and investors of the Company agree, acknowledge and accept to waive their respective rights to submit a petition for the opening of insolvency proceedings or similar proceedings against the Company or to seize any Underlying Assets or other assets of the Company irrespective of whether they are allocated to a compartment or not.

17.5 Creditors and investors of the Company or, as the case may be, of a specific compartment of the Company agree, accept and acknowledge that their rights may be subordinated to the rights of other creditors or investors of the Company or, as the case may be, of a specific compartment.

Title VIII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the 1915 Law and the Securitization Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2014. The first annual General Meeting shall be held in 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

Stichting Maartplaz, prenamed,

Thirty-one thousand Shares 31,000 Shares

TOTAL: thirty-one thousand Shares 31,000 Shares

The Shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by a contribution in cash of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000). The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the 1915 Law, have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-)).

Extraordinary resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg.
- 2) The number of Directors is set at 3. The following have been appointed as Directors:
 - Barbara Neuerburg, born in Krumbach (Schwaben), Germany, on 18 May 1979, with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg;
 - Laetitia Vauchez, born in Lons-le-Saunier, France, on 19 June 1982, with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg; and
 - Jan Vanhoutte, born in Hanau, Germany, on 31 March 1976, with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg.
- 3) Their mandate will expire at the annual General Meeting resolving on the accounts for the financial year ending 2019.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing party and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting Maartplaz une fondation (stichting) dûment constituée et existante valablement sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 231, 1118 BH Schiphol, Pays-Bas, inscrite au registre de commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 41106034

représentée par Madame Kaliroi Thouas, employée privée,, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen 4e étage, en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme (la "Société"), qualifiée de société de titrisation régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la "Loi sur la Titrisation"), la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Agorà SA".

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses actionnaires (l'"Assemblée Générale") délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision de l'Administrateur Unique (défini ci-après) ou, en cas de pluralité d'Administrateurs (défini ci-après), du Conseil d'Administration (défini ci-après).

3.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou deviennent imminents, le siège social pourra être déclaré comme ayant été transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. Une telle décision et déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers, le cas échéant, par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou, en cas de pluralité d'actionnaires (les "Actionnaires") l'Assemblée Générale, qui seront considérés comme les mieux habilités à cette fin dans de telles circonstances.

Art. 4. Objets sociaux.

4.1 Les objets sociaux de la Société sont de conclure et d'exécuter toutes sortes d'opérations de titrisation dans la plus large mesure du possible telles que permises par la Loi sur la Titrisation ou toute activité accessoire ou s'y rapportant, à travers l'acquisition ou la prise de risques de toutes sortes, liés à tout type d'actifs permis par la Loi sur la Titrisation (les "Actifs Sous-Jacents") au moyen d'une vente véritable, d'un transfert synthétique à travers l'utilisation d'instruments dérivés ou autres.

4.2 La Société peut émettre tous types de titres autorisés par la Loi sur la Titrisation, dont la valeur et le rendement dépendent ou sont liés à la performance des Actifs Sous-Jacents.

4.3 Dans le cadre de la Loi sur la Titrisation, la Société peut conclure tout contrat ou acte incluant, sans limitation, tous instruments dérivés afin de faciliter la titrisation des Actifs Sous-Jacents ou pour la couverture des positions de la Société contre tous risques découlant de la titrisation des Actifs Sous-Jacents. La Société peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document ou acte ainsi que faire et autoriser toutes choses ou actes, nécessaires à la réalisation de la titrisation des Actifs Sous-Jacents.

4.4 L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments indépendants au sens de la Loi sur la Titrisation, auxquels la Société peut affecter tout ou partie des Actifs Sous-Jacents.

4.5 Dans le cadre de la Loi sur la Titrisation et aussi longtemps que cela sera nécessaire pour faciliter la réalisation de ses objets sociaux, la Société peut emprunter sous toute forme, conclure tout contrat de prêt et émettre tout type de titres. La Société peut prêter des fonds notamment issus d'emprunts et/ou d'émission de tout type de titres, dans le cadre de la Loi sur la Titrisation à ses filiales ou à ses sociétés apparentées ou à toute autre société dès lors qu'un tel prêt ou emprunt est directement ou indirectement lié à des opérations de titrisation.

4.6 Dans le cadre de la Loi sur la Titrisation, la Société peut consentir tout type de sûretés ou garanties sur les Actifs Sous-Jacents afin de garantir ses obligations relatives à la titrisation ou au profit des investisseurs ou, le cas échéant, de toute personne représentant les investisseurs. La Société ne peut gager, transférer, grever ou autrement créer de sûreté sur tout ou partie des Actifs Sous-Jacents à moins que la Loi sur la Titrisation ne l'y autorise.

4.7 Dans le cadre de la Loi sur la Titrisation et à condition que la Société ne conclue pas de transactions, qui l'amènent à être engagé dans des activités considérées comme des activités réglementées du secteur financier, la Société peut (i) acquérir, détenir et disposer sous quelque forme que ce soit, par tout moyen, soit directement ou indirectement, des droits, participations et intérêts ou obligations de sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ou de toute autre entité active dans tout secteur, (ii) acquérir ou prendre des risques au moyen de prêts, garanties, sûretés ou autre financement consentis à des entités luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) acquérir par achat, souscription, ou par tout autre moyen, et transférer par vente, échange ou autre des actions, obligations, titres de dette, notes, parts, unités ou autres titres ou instruments financiers de toute nature et (iv) acquérir, posséder, administrer et gérer un portefeuille d'actifs conformément à la documentation d'émission ou aux contrats applicables.

4.8 La Société peut effectuer toutes opérations de nature technique, financière ou autre, qui sont directement ou indirectement liées à ou nécessaires ou utiles afin de faciliter la poursuite ou la réalisation de ses objets sociaux dans la mesure la plus large possible telle que permise par la Loi sur la Titrisation.

4.9 La Société ne peut pas émettre des titres sur une base continue, au sens de la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions").

Art. 7. Actions.

7.1 Chacune des Actions donne droit à une voix. Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.

7.2 Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

7.3 La Société peut, dans la mesure permise et selon les conditions prévues par la Loi de 1915, racheter ses propres Actions.

7.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III. Administration

Art. 8. Administration.

8.1 La Société est administrée par un administrateur (l'“Administrateur Unique”), qui n'est pas nécessairement actionnaire de la Société, dès lors qu'elle a un Actionnaire Unique. En cas de pluralité d'Actionnaires, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres, qu'ils soient Actionnaires ou non (le “Conseil d'Administration”, chaque membre individuellement, un “Administrateur” et collectivement, les “Administrateurs”). Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, sont nommés pour une durée n'excédant pas six (6) ans par l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, par l'Actionnaire Unique, qui peut les révoquer à tout moment.

8.2 Au cas où un ou plusieurs postes deviendraient vacants au sein du Conseil d'Administration en raison de décès, retraite, incapacité ou toute autre chose conduisant le Conseil d'Administration à être composé de deux membres uniquement, les Administrateurs restants pourront nommer un successeur, à la majorité des votes, afin de pourvoir à la vacance conformément aux dispositions de la Loi de 1915. Cette nomination devra par la suite être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale ou un Administrateur de remplacement devra être nommé par l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, l'Actionnaire Unique. Sauf s'il reste au moins trois (3) Administrateurs après la cessation de leurs fonctions, les Administrateurs démissionnaires devraient poursuivre leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, auquel cas ils devraient avoir le droit de convoquer une réunion du Conseil d'Administration après une période d'une (1) semaine afin de pourvoir à la vacance conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

8.3 Le nombre d'Administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, l'Actionnaire Unique.

Art. 9. Réunion du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le “Président”) et un vice-président (le “Vice-Président”).

9.2 Le Conseil d'Administration devra être convoqué par écrit, y compris par courrier électronique, par le Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, avec une notification préalable de 24 heures. Il doit être convoqué par le Président chaque fois que deux Administrateurs le demandent par écrit, y compris par courrier électronique. À défaut pour le Président de donner effet à une telle demande écrite dans les 24 heures suivant sa réception, les deux Administrateurs requérants peuvent convoquer la réunion du Conseil d'Administration avec la même convocation préalable. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et exigences de convocation, qui doivent être reflétées dans les procès-verbaux de réunion du Conseil d'Administration. En cas d'urgence, une réunion du Conseil d'Administration peut être tenue sans notification préalable, à condition que les motifs d'une telle urgence soient discutés lors de la réunion et reflétés dans le procès-verbal de cette réunion.

9.3 Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, fax, lettre ou courrier électronique sur lequel est apposée une signature électronique valable en droit luxembourgeois, un autre Administrateur comme son mandataire.

9.4 Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs lors d'une réunion, étant entendu toutefois que le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) de ses membres sont présents soit en personne ou par vidéoconférence ou téléphone. Les résolutions seront valablement adoptées si elles sont approuvées par la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

9.5 Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un dispositif de communication (y compris par téléphone et par visio conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à ladite réunion (soit en personne soit représentés ou au moyen d'un tel dispositif de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment sera réputé présent en personne à ladite réunion et, pour éviter toute ambiguïté, à Luxembourg, et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les points portés à l'ordre du jour de cette réunion. Si la décision est prise par voie de conférence téléphonique ou de visio conférence, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié depuis le Luxembourg.

9.6 Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront aussi valides et effectives que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou plusieurs copies d'une même résolution et peuvent être prouvées par lettre, fax, courrier électronique ou moyen similaire de communication. Les résolutions prises par voie de résolution écrite seront datées à la date de la dernière signature d'un Administrateur.

9.7 Les décisions du Conseil d'Administration seront enregistrées dans des procès-verbaux qui devront être tenus au siège social de la Société et être signés par les Administrateurs ayant assisté à la réunion, ou par le Président ou, en son absence, par le Vice-Président s'il en a été désigné un. Des extraits seront certifiés par le Président ou tout Administrateur ou par toute personne à qui ce pouvoir aura été accordé, pour une durée à déterminer, lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Les procurations resteront annexées au procès-verbal.

9.8 En cas d'Administrateur Unique, les résolutions de l'Administrateur Unique seront documentées par écrit.

Art. 10. Pouvoirs.

10.1 L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition conformément aux objets sociaux de la Société, y compris le pouvoir de transférer, céder ou aliéner des Actifs Sous-Jacents de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, du Conseil d'Administration.

10.2 La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs ou (ii) par la signature individuelle de toutes personnes en charge de la gestion journalière de la Société conformément à l'article 11.1 ou 11.2 ci-dessous, dans la mesure où la gestion journalière sera concernée.

10.3 Des décisions spéciales peuvent également être prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par l'Administrateur Unique ou le cas échéant, le Conseil d'Administration conformément à l'article 11.2. Même si une telle délégation de pouvoirs ou procuration a été accordée, la Société peut encore être engagée dans les conditions de l'article 10.2 (i) ci-dessus.

10.4 Tous litiges impliquant la Société, soit comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration, représenté par son Président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

Art. 11. Délégations.

11.1 L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs de conduire la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

11.2 L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, qu'ils soient actionnaires ou non.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Reviseur(s) d'entreprises agréé(s). L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration doit nommer, conformément à la Loi sur la Titrisation un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) pour contrôler les opérations de la Société. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration devra déterminer le nombre, la durée de leur mandat et la rémunération du ou des réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs - Tenue des assemblées générales.

13.1 S'il n'y a qu'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique exercera tous les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Actionnaires selon la Section IV § 5 de la Loi de 1915 et ses décisions seront établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. S'il n'y a qu'un Actionnaire Unique, lorsque le terme Actionnaire Unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à l'Assemblée Générale dans les Statuts devra être interprétée comme une référence à l'Actionnaire Unique.

13.2 L'Assemblée Générale sera présidée par (i) le Président ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique ou (ii) en son absence, par le Vice-Président lorsqu'un Vice-Président a été nommé par le Conseil d'Administration ou (iii) si aucun Président ni Vice-Président ou Administrateur Unique n'est disponible, par tout président par intérim nommé par l'Assemblée Générale dans les conditions requise pour l'adoption des résolutions ordinaires.

13.3 S'il y a plus d'un actionnaire, les décisions des Actionnaires seront prises en Assemblée Générale.

13.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée pourra valablement être tenue sans notification préalable.

13.5 Les Assemblées Générales se tiendront à Luxembourg. Tout Actionnaire peut, par une procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'est pas nécessairement un Actionnaire, à le/la représenter à une Assemblée Générale et à voter en son nom et à sa place.

13.6 Chaque actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visio conférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée d'être identifiés, et de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par ces moyens est considérée comme équivalent à une participation en personne à telle assemblée.

13.7 Sauf dispositions contraires de la Loi de 1915 ou des Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des votes exprimés valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la quote-part du capital social présent ou représenté à ladite assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.8 Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi de 1915, les Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée Générale prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à une assemblée lorsque au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présent ou représenté lors d'une première convocation. Lors d'une seconde convocation, la décision sera prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la quote-part du capital social présent ou représenté à l'assemblée. Dans les deux cas, l'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.9 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social ou à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social tel qu'indiqué dans la convocation le dernier jour ouvrable de Mars de chaque année à 10.30 CET.

13.10 Les procès-verbaux de chaque Assemblée Générale devront être signés par la personne qui a présidé l'assemblée conformément à l'article 13.2 ci-dessus. Des copies ou extraits des procès-verbaux peuvent être signés ou certifiés conformément à l'article 10. ci-dessus.

Titre VI. - Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Répartition des bénéfices.

15.1 Le solde créditeur du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue les bénéfices nets de la Société. Sur ces bénéfices nets, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais devra reprendre son cours jusqu'à ce que la réserve soit reconstituée si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Le solde du bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale.

15.3 L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires en conformité avec la Loi de 1915.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou personnes morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs rémunérations.

Titre VII. - Dispositions spécifiques

Art. 17. Recours limité, Renonciation, Subordination.

17.1 Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société sont limités au recours sur les Actifs Sous-Jacents.

17.2 Les droits des créanciers et des investisseurs d'un compartiment spécifique de la Société sont limités au recours sur les Actifs Sous-jacents affectés à ce compartiment spécifique et les créanciers et investisseurs n'ont pas accès aux Actifs Sous-Jacents affectés aux autres compartiments de la Société.

17.3 Les créanciers et les investisseurs de la Société ou, le cas échéant, d'un compartiment spécifique de la Société consentent, acceptent et reconnaissent que si les Actifs Sous-Jacents de la Société ou les Actifs Sous-Jacents attribués à un compartiment spécifique ont été réalisés, ils n'ont pas le droit de prendre d'autres mesures à l'encontre de la Société ou du compartiment pour récupérer d'autres sommes dues et le droit de recevoir une telle somme doit être éteint.

17.4 Sauf stipulation écrite contraire, les créanciers et investisseurs de la Société consentent, reconnaissent et acceptent de renoncer à leurs droits respectifs à demander l'ouverture d'une procédure de faillite ou de toutes procédures équivalentes contre la Société ou à saisir tout Actif Sous-Jacent ou autres actifs de la Société qu'ils soient affectés à un compartiment ou non.

17.5 Les créanciers et investisseurs de la Société ou, le cas échéant, d'un compartiment spécifique de la Société consentent, acceptent et reconnaissent que leurs droits puissent être subordonnés à ceux d'autres créanciers ou investisseurs de la Société ou, le cas échéant, d'un compartiment spécifique.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi de 1915 et à la Loi sur la Titrisation.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Stichting Maartplaz, préqualifiée,

Trente et un mille Actions 31.000 Actions

TOTAL: trente et un mille Actions 31.000 Actions

Les Actions ont été libérées à hauteur de cent pourcent (100%) par un apport en numéraire de trente et un mille euros (31.000 EUR). La somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi de 1915 ont bien été observées.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Résolutions extraordinaires de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire Unique de la Société représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg;
- 2) Le nombre d'Administrateurs est fixé à trois (3). Les personnes suivantes ont été nommées comme Administrateurs:
 - Barbara Neuerburg, née à Krumbach (Schwaben), Allemagne, le 18 mai 1979, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg;
 - Laetitia Vauchez, née à Lons-le-Saunier, France, le 19 juin 1982, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg; et
 - Jan Vanhoutte, né à Hanau, Allemagne, le 31 mars 1976, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg.
- 3) Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant en 2019.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: K. Thouas et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2014. Relation: LAC/2014/26286. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014088911/555.

(140104223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Lydie Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.467.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014084740/10.

(140099922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Nexims Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.020.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) M. David BOZIO-MADE, né le 18 janvier 1968 à Chambéry (France), demeurant à F-92310 Sèvres (France), 32 rue des Bruyères;

2) «ML CAPITAL», une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social F-92310 Sèvres (France), 8 Impasse Des Soupirais, immatriculée auprès du registre de commerce de Nanterre (France) sous le numéro 480 615 939;

3) «EVACY TECHNOLOGY», une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social F-66350 Toulouges (France), 3 Boulevard de Clairfont, immatriculée auprès du registre de commerce de Perpignan (France) sous le numéro 510 276 280.

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé en date du 03 juin 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparant, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «NEXIMS GROUP».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés. La société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son activité nécessitera ce développement.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

La société ne pourra être dissoute que par décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité absolue des parts.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, attribuées et souscrites comme suit:

1) M. David BOZIO-MADE, prénommé	70
2) «ML CAPITAL», prénommée	20
3) «EVACY TECHNOLOGY», prénommée	10
Total des parts: cent part sociales	100

Art. 6. L'année sociale commence 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause mort à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. À moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année au 30 juin, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 14. Les associés pourront apporter aux présents statuts tels modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire:

Le premier exercice commence ce jour et se terminera le 30 juin 2015.

Libération du capital social:

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent quatre-vingt-trois euros (1.183,- EUR).

Résolutions des associés:

Et ensuite les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. David BOZIO-MADE, prénommé;
 - M. Bernard ZIMMER, né le 25 octobre 1952 à Kinshasa (République du Congo), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal.
3. La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand fourteen, on the twenty-four day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) M. David BOZIO-MADE, born on January 18th, 1968 at Chambéry (France), residing at F-92310 Sèvres (France), 32 rue des Bruyères;

2) «ML CAPITAL», a limited liability company incorporated under the French Law, having its registered office at F-92310 Sèvres (France), 8 Impasse Des Soupirais, registered with the registre de commerce of Nanterre (France) under the number 480 615 939;

3) «EVACY TECHNOLOGY», a limited liability company incorporated under the French Law, having its registered office at F-66350 Toulouges (France), 3 Boulevard de Clairfont, registered with the registre de commerce of Perpignan (France) under the number 510 276 280.

Here represented by Miss Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal on June 3rd, 2014.

Such proxy, after signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is hereby established a limited liability company under the name “NEXIMS GROUP S.à r.l.”.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

The company may only be dissolved by a decision of the shareholders’ meeting by an absolute majority of the shares

Art. 4. The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in any form whatsoever in any enterprise, as well as the administration, management, control and development of such holdings.

It may use its funds for the creation, management, development and liquidation of a portfolio of securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any business, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or option to purchase or otherwise, any securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, highlight these and patents, grant to companies in which it is interested, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow in any form and to issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial and financial transactions, both movable and immovable which it may deem useful in the accomplishment of the project.

Art. 5. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, attributed as follow:

1) M. David BOZIO-MADE, prenamed	70
2) «ML CAPITAL», prenamed	20
3) «EVACY TECHNOLOGY», prenamed	10
Total of shares: one hundred shares	100

Art. 6. The Company’s year starts on the 1st of July and ends on the 31st of June of the same year.

Art. 7. Each share entitles the holder to a pro rata portion in the company’s assets and profits.

Art. 8. The shares are freely transferable among members. They cannot be transferred inter vivos or transmitted for death due to non-associated with the approval of shareholders representing three quarters of the capital.

The company may repurchase its own shares, under the conditions provided by law.

Art. 9. The company is managed and administered by one or several managers, shareholders or not, appointed by the partners set their powers. They can be revoked at any time by resolution of the shareholders. Unless the partners agree otherwise, the managers have the broadest powers to act on behalf of the company in all circumstances and to authorize all acts and transactions relating to its purpose. The manager may, under their responsibility, to be represented today operations of the daily management by a director, officer or other special agent whose powers will be determined by appointment.

Art. 10. Simple authorized agents of the company, the managers assume, by reason of their duties no personal connection with these obligations, they shall only be liable for the execution of the warrant.

Art. 11. The death, incapacity or bankruptcy of a partner will not cause the dissolution of the company. The heirs of the deceased partner will not have the right to affix seals on goods and values of society. To assert their rights, they will refer to the values observed in the last financial report.

Art. 12. Each year on June 30, it will be an inventory of the assets and liabilities of the company. The recorded net earnings, net of overhead, salaries and depreciation, will be distributed as follows:

- 5% (five percent) for the creation of a legal reserve in accordance with the legal provisions.
- The balance will remain at the disposal of the shareholders.

Art. 13. In case of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders or the absence of a decision by the manager's office.

Art. 14. The shareholders may make such amendments to these statutes they deem necessary. Decisions will be made by the majorities required by law.

Art. 15. For everything that is not provided for herein, the parties refer to the legal provisions in force

Transitory provision:

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on 30th June 2015.

Liberation of share capital:

All shares have been fully paid in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500- EUR) is now at the disposal of the Company as has been proved to the notary, who the notes.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred eighty-three euro (EUR 1,183.-).

Resolutions of the shareholders:

Then, the shareholders, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, has immediately resolved the following resolutions:

1. The address of the corporation is fixed at 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.
2. The Company shall be governed by two (2) managers for an unlimited period:
 - M. David BOZIO-MADE, prenamed;
 - M. Bernard ZIMMER, born on October 25th, 1952 in Kinshasa (République du Congo), residing professionally at L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal.
3. The Company will be bound vis-à-vis third parties by the sole signature of one manager.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24.06.2014. Relation: LAC/2014/28947. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg le 25.06.2014.

Référence de publication: 2014089482/194.

(140106307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.848.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 21 mai 2014

Est nommé réviseur d'entreprises agréé et non commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Référence de publication: 2014083872/13.

(140099473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 126.730.568,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeen day of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund II LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3rd Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1736, in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 171.314 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2483 of 5 October 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of Me Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of the undersigned notary on 15 April 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on 11 June 2014.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at seventy eight thousand, seven hundred and sixty one Pounds Sterling and sixty eight thousandth (GBP 78,761.068), represented by seventy eight million, seven hundred and sixty one thousand and sixty eight (78,761,068) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of forty seven thousand, nine hundred and sixty nine Pounds Sterling and five hundred thousandths (GBP 47,969.500) in order to raise it from its current amount of seventy eight thousand seven hundred and sixty one Pound Sterling and sixty eight thousandth (GBP 78,761.068), represented by seventy eight million, seven hundred and sixty one thousand and sixty eight (78,761,068) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, to one hundred and twenty six thousand seven hundred and thirty Pounds Sterling and five hundred and sixty eight thousands (GBP 126,730.568), represented by one hundred and twenty six million, seven hundred and thirty thousand, five hundred and sixty eight (126,730,568) shares, through the issue of forty seven million, nine hundred and sixty nine thousand, five hundred (47,969,500) new shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Subscription - Payment

The forty seven million nine hundred and sixty nine thousand, five hundred (47,969,500) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of forty seven million, nine hundred and sixty nine thousand, five hundred Pounds Sterling (GBP 47,969,500.-), out of which:

- Forty seven thousand, nine hundred and sixty nine Pound Sterling and fifty pence (GBP 47,969.50) are allocated to the share capital, and

- Forty seven million, nine hundred and twenty one thousand, five hundred and thirty Pound Sterling and fifty pence (GBP 47,921,530.50) are allocated to the share premium.

The forty seven million, nine hundred and sixty nine thousand, five hundred (47,969,500) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of forty seven million, nine hundred and sixty nine thousand, five hundred Pound Sterling (GBP 47,969,500.-) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at one hundred and twenty six thousand, seven hundred and thirty Pounds Sterling and five hundred and sixty eight thousands (GBP 126,730.568), represented by one hundred and twenty six million, seven hundred and thirty thousand, five hundred and sixty eight shares (126,730,568) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

M&G Real Estate Debt Fund II LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3^e étage, NatWest Tower, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WD, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

en sa capacité d’associée unique de M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.314 (ci après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2483 du 5 octobre 2012. Les statuts de la Société (ci après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par Me Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 15 avril 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Guernsey, le 11 juin 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP est l’associé unique (l’«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-dix-huit mille sept cent soixante et un Livres Sterling et soixante-huit millièmes (GBP 78.761,068) représentés par soixante-dix-huit millions sept cent soixante et un mille et soixante-huit (78.761.068) parts sociales, d’une valeur nominale d’un millième de Livres Sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social à concurrence de quarante-sept mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling et cinq cent millièmes (GBP 47.969,500) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-huit mille sept cent soixante et un Livres Sterling et soixante-huit millièmes (GBP 78.761,068) représentés par soixante-dix-huit millions sept cent soixante et un mille soixante-huit (78.761.068) parts sociales, d’une valeur nominale d’un millième de Livres Sterling (GBP 0,001) chacune, au montant de cent vingt-six mille sept cent trente Livres Sterling et cinq cent soixante-huit millièmes (GBP 126.730,568) représentés par cent vingt-six millions sept cent trente mille cinq cent soixante-huit (126.730.568) parts sociales par l’émission de quarante-sept millions neuf cent soixante-neuf mille cinq cents (47.969.500) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale d’un millième de Livres Sterling (GBP 0,001) chacune.

Souscription - Libération

Les quarante-sept millions neuf cent soixante-neuf mille cinq cents (47.969.500) nouvelles parts sociales sont souscrites par l’Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de quarante-sept millions neuf cent soixante-neuf mille cinq cents Livres Sterling (GBP 47.969.500.-) dont:

- Quarante-sept mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling et cinquante pence (GBP 47.969,50) sont alloués au capital social; et

- Quarante-sept millions neuf cent vingt-et-un mille cinq cent trente Livres Sterling et cinquante pence (GBP 47.921.530,50) sont alloués à la prime d'émission.

Les quarante-sept millions neuf cent soixante-neuf mille cinq cents (47.969.500) nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associée Unique, de sorte que le montant total de quarante-sept millions neuf cent soixante-neuf mille cinq cents Livres Sterling (GBP 47.969.500.-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme cent vingt-six mille sept cent trente Livres Sterling cinq cent soixante-huit millièmes (GBP 126.730,568) représentés par cent vingt-six millions sept cent trente mille cinq cent soixante-huit (126.730.568) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de Livres Sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2014. Relation: LAC/2014/28241. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014089428/142.

(140106423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.391.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of June.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

TISHMAN SPEYER EUROPE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, having a share capital of two million one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 2,125,000.-), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130284, acting on behalf of Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF, a specialised investment fund, organised as a mutual investment fund (fonds commun de placement - FCP) with multiple sub-funds, and subject to the Luxembourg act dated 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended,

here represented by Mrs. Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 17, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws under the name of "Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130391, established pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated July 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 2028, dated September 19, 2007 and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated August 3, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 2382, dated October 5, 2011.

II. The Company's share capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000.-) represented by eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to change the corporate objet of the Company, and therefore amend article 2 of the Company's articles of associations to give it henceforth the following content:

“ **Art. 2.** The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present resolutions are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TISHMAN SPEYER EUROPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux millions cent vingt-cinq mille Euros (EUR 2.125.000,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130284, agissant pour le compte de Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF, un fond d'investissement spécialisé, organisé comme un fonds commun de placement FCP, régit par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés, telle que modifiée,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 juin 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130391, constituée par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2028, en date du 19 septembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2382, en date du 5 octobre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société et ainsi de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent Euro (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2014. Relation: LAC/2014/28240. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014089640/126.

(140106416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.